

Informatique & Bible, asbl - Belgique
Rue de Maredsous, 11 B5537 Denée - Belgique
Tél:+32(0)82.69.96.47 Fax:+32(0)82.22.32.69
cib@cibmaredsous.be



Interface n° e-92 Août 2003

Comptes-rendus

- Unicode, écriture du monde?, présenté par ses éditeurs Jacques André et Henri Hudrisier

▶ - Un Dictionnaire féministe de la Bible ▶

- The One Year Bible ▶

Le numéro de la revue **Media Development**, 2002/4, sur les Droits de la Communication dans la Société Civile (CRIS) et 2003/1

Si vous souhaitez approfondir votre connaissances de la problématique des médias et si vous connaissez la langue de Shakespeare, un bon conseil: lisez chaque trimestre *Media Development*, le bulletin de la World Association for Christian Communication.

1. Le dernier numéro de 2002 est consacré aux Droits de la Communication dans la Société Civile (CRIS). Ce CRIS est une campagne lancée par un consortium d'ONG appartenant à un groupe de défense des droits à la communication. Ceci en préparation au Sommet Mondial de la Société de l'Information organisé par Genève et qui doit se tenir en novembre prochain à Genève.

CRIS est donc une campagne qui vise à mobiliser la société civile au niveau de chaque région du monde tout comme localement et à lui faciliter une participation active au Sommet Mondial.

Le droit à communiquer est un droit humain qui doit être encore officiellement reconnu. Le Sommet Mondial fournira à la société civile de définir ce droit et de faire pression sur les agences gouvernementales et intergouvernementales pour qu'elles le reconnaissent.

Les divers articles de ce numéro explorent en détail tous les aspects de la problématique du problème. Qu'est-ce que: la société de l'information; les droits d'auteur; les médias communautaires; la concentration des médias dans les mains de quelques grands groupes, etc.

En matière de médias communautaires, d'étonnants exemples sont fournis comme le "Red Quiecha Satelital", un réseau qui, en Amérique latine, relie 28 radios quéchuas et quichuas par email, audio via Internet et satellite.

Les plus pauvres parmi les plus pauvres de ceux que divisent le fossé entre les "riches en information" et les "pauvres en information" sont les femmes des pays en voie de développement. Au niveau international se fait une prise de conscience de ce phénomène et une tendance se dessine vers la recherche de solutions.

On sait l'écroulement, en bourse, des valeurs liées aux technologies de l'information et de la communication, notamment celles liées à Internet. Un article suggère la création d'un Tribunal International pour l'Information et la Communication pour juger les responsables de ces spéculations abusives.

Les droits à l'information des réfugiés en Afrique du Sud et en Océanie sont également abordés.

Cette Société de l'Information n'est pas sans poser des défis moraux considérables. Cependant, ils ne sont pas à dissocier de ceux posés par l'argent, l'insécurité, etc. L'information doit déboucher dans la communication et le dialogue. Et pour cela, il devient urgent que le "droit à communiquer" soit reconnu comme un "droit humain" et ajouté aux autres Droits de l'Homme.

2. C'est à la propriété intellectuelle est à la communication qu'est consacré le premier numéro de 2003 de *Media Development*.

Il faut distinguer le domaine public où les "œuvres" ne sont soumises à aucun droit et le domaine privé où la communication et la culture sont devenues des marchandises destinées à être vendues et achetées. Ainsi, dans une économie capitaliste, les droits de propriété intellectuelle servent à rétribuer les artistes, mais c'est la classe capitaliste qui s'arrange pour en tirer le plus grand profit.

Historiquement le cas le plus ancien de reconnaissance du droit d'auteur remonte à 1469, année où le gouvernement de la cité de Venise a reconnu un droit d'auteur - appelé "brevet", à un imprimeur dénommé Jean de Speyer pour certains livres en vue de protéger son "entreprise coûteuse et risquée".

À partir de la production écrite, le droit d'auteur et droits associés (le "copyright") ont été adaptés à l'industrie de la radio et du disque, puis au cinéma, à la télévision, à la vidéo. Ils doivent aujourd'hui tentés d'être appliqués à Internet (transmissions de musique et de film). Actuellement, ces industries défendent féroceement ces droits d'une part devant les tribunaux, d'autre part en recourant à des systèmes anti-piratage. Il existe également des programmes spécialisés explorant les sites web, les "chat" ... en vue de repérer les films dont les droits n'auraient pas été acquittés. Par ailleurs, dans le cadre de la globalisation, ces industries de communication opèrent une concentration croissante des médias (tant des infrastructures que des programmes afin de maximaliser leurs profits.

Même les musiques traditionnelles du Tiers Monde liées au folklore sont revendues avec profit sous un nouvel emballage moderne, comme par exemple la calypso. Dans cette optique, il faut épingler le cas du Ghana. Tout a commencé lorsque le chanteur américain Paul Simon a spontanément versé au gouvernement ghanéen une partie des droits que lui avait rapportés une chanson inspirée d'un ancien chant ghanéen. A partir de là, le gouvernement en est venu à mettre sur pied un comité qui a placé la propriété de toutes les œuvres anonymes du folklore ghanéen sous sa houlette. Tous ceux qui voudront les utiliser devront en demander la permission et payer une redevance.

D'autres articles abordent une question cruciale: les brevets et autres formes de copyright ne risquent-ils pas d'étouffer la créativité? Le "mouvement du freeware", Linux etc. montrent le contraire. Certains spécialistes souhaiteraient que le cyberspace devienne un nouveau "domaine public", un domaine commun appartenant à toute l'humanité échappant à tout copyright.

Jacques DESSAUCY

